

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019

**AUTORITE CONTRACTANTE : DIRECTION REGIONALE DES
ENSEIGNEMENTS POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRES**

N° Réf : 11/19/BB/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr / dossyov@yahoo.fr / secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	5
II.	LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
	3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
	3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	11
	3.2.1. <i>Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante</i>	11
	3.2.2. <i>Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	11
	3.2.3. <i>Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	12
	3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	13
	3.3.1. <i>Echantillonnage.....</i>	13
	3.3.2. <i>Phase de préparation du marché</i>	13
	a- Contrôles préliminaires d'ordre général	13
	b- Préparation du marché	14
	3.3.3. <i>Phase du déroulement de la procédure de passation</i>	14
	a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu	14
	b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu.....	14
	c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu	14
	d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu.....	14
	e- Dossier d'appel à concurrence	14
	f- Présentation des offres	14
	g- Réception des offres.....	15
	h- Ouvertures des offres	15
	i- Evaluation des offres et attribution	15
	j- Approbation des travaux de la CAM	15
	k- Signature et approbation du Contrat de marché.....	15
	3.3.4. <i>Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché.....</i>	15
	a- Réception et règlement du marché.....	15
	b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu	15
	3.3.5. <i>Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	15
	3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES 16	
	3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE.....	16
IV.	ANNEXES	17

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accéléré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2019 de la DIRECTION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRES du Centre Sud (DREPS-CSD) a été marquée par la passation de **11 marchés publics** pour un montant global de **FCFA 26 343 877** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **02 marchés publics d'une valeur globale de FCFA 6 075 000**, soit un taux de représentativité de **18,18%** en termes de volume des marchés et **23,06 %** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	11	26 343 877	02	6 075 000	18,18	23,06

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle a priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions règlementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

**Monsieur le
Directeur Régional des Enseignements Post-Primaire et
Secondaires**

A

**Monsieur le
Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la
Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)**

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire **2019**.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2018 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 35% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>L'autorité contractante n'a utilisé que des procédures peu ou non compétitives (DCF, DCNF, EDS et ED) pour ses marchés communiqués. (cf. détail au point 3.2.3)</i>

	Commentaires
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation des organes (1)	05 irrégularités constatées par rapport au code des marchés publics.
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	1 cas de non conformités constaté par rapport au code des marchés publics.
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	La mission n'a relevé aucune insuffisance sur le contrôle de la matérialité physique au regard des documents soumis à son appréciation.
Sur le respect des délais	Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect de 04 délais. (cf. point 3.3.5). Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation de la PRM pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R3

Observations

La mission est limitée pour apprécier la qualité de la personne habilitée à désigner la PRM du fait de l'inexistence de l'acte de désignation au titre de la période sous revue. Selon l'entretien, la PRM nommée par le Président du Conseil Régional est le conseiller d'intendance scolaire.

Recommandations

La mission recommande de procéder à la désignation de la PRM suivant un acte formel.

3.1.2. Organisation de la PRM

R4 à R10

Observations

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents, la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - ✓ L'utilisation de sous chemises comme outil de rangement ne paraît efficace aussi bien pour le rangement que la conservation des documents. En effet, celles-ci ne peuvent contenir certaines pièces volumineuses liées à la passation telles que les DAC, les offres de soumissionnaires, etc.
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure sur chaque dossier;
 - Absence de référence ou de codification (numérique, alphabétique ou alphanumérique) sur les documents présents dans les dossiers d'archives
 - Absence d'un système d'archivage électronique.
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles de la DREA-CSD tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.
- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des PVs de réunions et les registres pendant la période sous revue), la mission a noté l'existence d'un registre destiné à l'enregistrement des plis

des soumissionnaires pour certains marchés de la période sous revue. Par ailleurs, certaines offres des marchés passés (demande de cotation et entente directe) ne sont pas inscrites dans ledit registre. Cette situation n'est pas de nature à garantir une transparence totale dans les procédures de passation des marchés.

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- l'archivage des dossiers de marchés passés;
- la mise en place d'un manuel de procédures sur la passation des marchés de l'autorité contractante ou à défaut, l'utilisation du guide de l'Autorité Contractante de l'ARCOP ;
- la tenue respective d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception définitive, les PV de réunions des organes et l'enregistrement de toutes les offres dans le registre côté, paraphé.

3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'ARCOP de la liste des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à notre appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'AC sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 35%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique en résumé par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- Le rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM.

Pièces d'ordre spécifiques à chaque marché

- **Marché 1 : Acquisition de carburant au profit de la DREPS du Centre-Sud**
 - Demandes de paiement (factures définitives)
- **Marché 2 : Acquisition de produits informatiques (encres pour imprimante et copieur) au profit de la DREPS du Centre Sud)**
 - Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis

- Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA
- Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse
- Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement
- Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)
- Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)
- Ordre de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC
- Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur
- Attestations de service fait ou bordereaux de livraison
- Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)
- Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement
- Avis de crédits, les états contradictoires
- Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)
- Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants.

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage des dossiers de marchés conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

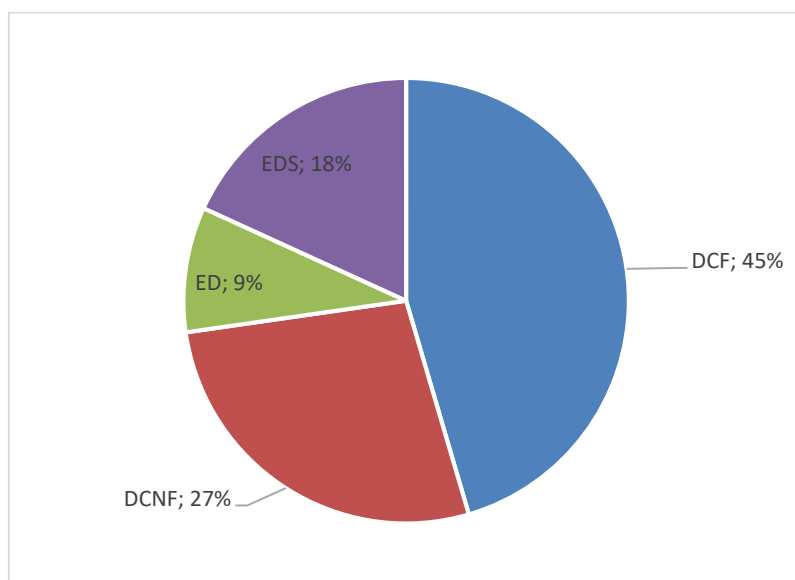
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

MP	Nombre	% Nombre
DCF	5	45,45%
DCNF	3	27,27%
EDS	2	18,18%
ED	1	9,09
TOTAL	11	100%

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu'au cours de l'exercice 2018, l'autorité contractante a utilisé la demande de cotation formelle (DCF), la demande de cotation non formelle, l'entente directe spécifique et l'entente directe pour passer respectivement 45,45%, 27,27%, 18,18 et 9% de ses marchés publics. Rappelons que la procédure d'appel d'offres ouvert qui est la règle n'a pas été utilisée au titre de la période sous revue.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
EDs	1	1 400 000
DCF	1	3 500 000
Total sélectionné	2	6 075 000
Total communiqué	11	26 343 877
%	18,18	23,06

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur deux **(02) marchés** d'une valeur globale de **FCFA 6 075 000**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées sur les différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

R1 à R8

Observation :

La mission a relevé le non-respect de l'exigence de publication d'un avis général du PPM dans la revue des marchés publics, sur le site web de la structure chargée de contrôle (Article 50 du décret 2017_049).

Recommandation :

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à la publication du plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

b- Préparation du marché

R9 à R11

Les diligences effectuées sur les documents d'ordre général et relatives à la programmation des marchés exécutés notamment le PPM et les dossiers de marchés n'ont pas révélé d'anomalie.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

R17 à R21

Non applicable.

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable.

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

La mission n'a relevé aucune insuffisance à cette étape de la passation du marché.

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

Les dossiers types prévus par l'ARCOP (Art 80 du décret 2017_049, Arrêtés 2013_098, 2013_142, 2019_397, etc.) sont utilisés.

f- Présentation des offres

R49 à R53

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation notamment les offres des marchés passés.

g- Réception des offres

R54 à R56

Les dispositions réglementaires prévues à l'étape de réception des offres sont respectées.

h- Ouvertures des offres

R57 à R70

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation notamment les offres des marchés passés

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

L'évaluation des offres et l'attribution du marché sont conduites sans qu'aucune anomalie, au regard des documents soumis à notre appréciation notamment les offres des marchés passés, n'ait été constatée.

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des PV de délibération des marchés soumis à son appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

Le marché comprend les mentions obligatoires et les annexes requises. Sa signature et son approbation sont conduites suivant les dispositions réglementaires.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation notamment les PV/ bordereaux de réception et les preuves de paiement des marchés.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé le non-respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités conformément aux dispositions en vigueur. Il s'agit des délais ci-après :

- Délai de règlement des acomptes par l'autorité contractante (article 172 du décret 2017_049) (norme : 60 jours ; délai effectif : 142 jours) pour le marché1;
- Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu après l'expiration des délais de recours, 3 jours après la première publication des résultats si absence de recours (norme : 3 jours ; délai effectif : 87 jours) pour le marché 2 ;
- Délai pris par le gestionnaire de crédits pour l'élaboration projet de contrat et sa transmission au titulaire pour signature à compter de la date d'expiration du délai de recours, à partir du 3ème jour après la première publication des résultats si absence de recours (norme : 10 jours ; délai effectif : 14 jours) pour le marché 2.
- Délai entre la signature du projet de contrat par le titulaire du marché et la notification du marché approuvé et de l'ordre de service par le gestionnaire de crédits (norme : 15 jours ; délai effectif : 73 jours) pour le marché 2.

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique des marchés sélectionnés portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Fourniture	Acquisition de matériel informatique de bureau au profit de la Direction régionale de la santé du centre sud	2 575 000	Oui	

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

La mission n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique du marché. Confère fiche d'audit du marché sur la matérialité physique en annexe.

3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

Aucun document relatif à un recours de passation ou d'exécution du marché n'a été soumis à notre appréciation.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiche d'audit sur la matérialité physique des marchés et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Liste des marchés communiqués

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation du marché	Références de la procédure	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Nom du titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
1	23/07/01/04/00/2019/00001	22/12/2019	SN	DCNF	prestation de service	Budget de l'Etat	00087304F	ENTREPRISE KOUPOUBIE TOUDIYOU	848 100	exécuté
2	23/07/01/04/00/2019/00003	06/06/2019	SN	DCF	Fournitures	Budget de l'Etat	00003002D	E.R.J.F	8 499 894	exécuté
3	23/07/01/04/00/2019/00005	06/06/2019	SN	DCF	Fournitures	Budget de l'Etat	0082249E	SARMENT AFRIQUE IMPACT SARL	3 500 000	exécuté
4	23/07/01/09/00/2019/00006	06/06/2019	SN	EDS	consommables	Budget de l'Etat	00052305 T	APRIL OIL	3 500 000	exécuté
5	23/07/01/09/00/2019/00011	20/11/2019	SN	ED	prestation de service	Budget de l'Etat	00067542L	GLOBAL SERVICE	1 899 296	exécuté
6	23/07/01/04/00/2019/00019	18/11/2019	SN	DCF	Fournitures	Budget de l'Etat	000877557 D	FASO UNDERSTAKERS	2 575 000	exécuté
7	23/07/01/04/00/2019/00008	16/11/2019	SN	DCNF	prestation de service	Budget de l'Etat	0015650G	GARAGE FEU VERT DE MANGA	500 000	exécuté
8	23/07/01/04/00/2019/00013	16/11/20219	SN	DCF	Fournitures	Budget de l'Etat	00003002D	E.R.J.F	2 012 992	en cours d'exécution
9	23/07/01/09/00/2019/00007	16/11/2019	SN	EDS	consommables	Budget de l'Etat	0052305T	APRIL OIL	800 000	en cours d'exécution
10	23/07/01/04/00/2019/00018	19/11/2019	SN	DCNF	prestation de service	Budget de l'Etat	0077763A	UNIVERS INFORMATIQUE	40 000	en cours d'exécution
11	23/07/01/04/00/2019/00015	22/11/2019	SN	DCF	Fournitures	Budget de l'Etat	0082249E	SARMENT AFRIQUE IMPACT SARL	2 208 595	en cours d'exécution
TOTAL									26 343 877	

Tableau démonstratif de la sélection des marchés

Procédures	Marchés communiqués	Marchés sélectionnés	% de sélection	Référence
ED	1	0	0,00	45%
EDs	2	1	50,00	5%
Recours	0	0	0,00	25%
Convention	0	0	0,00	25%
Autres	8	1	12,5	
TOTAL	11	2	18,18	

Liste des marchés sélectionnés

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation du marché	Objet du marché	Références de la procédure	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Nom du titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
4	23/07/01/09/00/2019/00006	06/06/2019	Acquisition du carburant pour l'organisation du BEPC	SN	EDS	consommables	Budget de l'Etat	00052305 T	APRIL OIL	3 500 000	exécuté
6	23/07/01/04/00/2019/00019	18/11/2019	Acquisition de matériels informatiques au profit de la DREPS du centre Sud	SN	DCF	Fournitures	Budget de l'Etat	000877557D	FASO UNDERS TAKERS	2 575 000	exécuté
TOTAL										6 075 000	

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

		1	2		Incomplétude 2019	
N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces obtenues		Nbre total de pièces obtenues (b)	Nbr total de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
Pièces d'ordre général						
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA	1		1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu	1		1	1	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales	N/A		N/A	N/A	#VALEUR!
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures	N/A		N/A	N/A	#VALEUR!
5	Plan de passation des marchés exercice sous revue	1		1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés au titre de la gestion sous revue	1		1	1	0%
7	Preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori	0		0	1	100%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM	0		0	1	100%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget	1		1	1	0%
SOUS TOTAL =====>		5		5	7	29%
Pièces spécifiques à chaque marché						
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	1	2	2	0%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	0	0	0%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	0	0	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	N/A	N/A	0	0	0%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	0	0	0%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	N/A	N/A	0	0	0%

Groupement SYNEX - CMC

N°	Pièces attendues par marché	1	2	Nbre total de pièces obtenues (b)	Incomplétude 2019	
		Nbre de pièces obtenues			Nbr total de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	N/A	N/A	0	0	0%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	N/A	N/A	0	0	0%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	N/A	3	3	3	0%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	N/A	0	0	1	100%
20	PV d'ouverture des offres	N/A	N/A	0	0	0%
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	0	0	0%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	N/A	0	0	1	100%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	0	0	0%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	N/A	0	0	1	100%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	0	0	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	N/A	N/A	0	0	0%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	0	0	0%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	0	0	0%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N/A	N/A	0	0	0%
30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N/A	N/A	0	0	0%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N/A	N/A	0	0	0%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N/A	N/A	0	0	0%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	0	0	0%

Groupement SYNEX - CMC

N°	Pièces attendues par marché	1	2	Nbre total de pièces obtenues (b)	Incomplétude 2019	
		Nbre de pièces obtenues			Nbr total de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	N/A	N/A	0	0	0%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	N/A	N/A	0	0	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	N/A	N/A	0	0	0%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	1	1	2	2	0%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	1	1	2	2	0%
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	2	2	0%
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	1	2	2	0%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	1	1	2	2	0%
42	Eventuels avenants au contrat	0	0	0	2	0%
43	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	1	0	1	2	50%
44	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	1	0	1	2	50%
45	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N/A	N/A	0	0	0%
46	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	N/A	0	0	1	100%
47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	1	1	2	2	0%
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N/A	N/A	0	0	0%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	2	4	50%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	2	0	2	4	50%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	0	0	0	0	0%
52	Caution de l'avance de démarrage	N/A	N/A	0	0	0%
53	Caution de bonne exécution	N/A	N/A	0	0	0%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N/A	N/A	0	0	0%
SOUS TOTAL ==>		12	11	23	35	34%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)						
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	1	N/A	1	1	0%
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	1	N/A	1	1	0%

N°	Pièces attendues par marché	1	2	Nbre total de pièces obtenues (b)	Incomplétude 2019	
		Nbre de pièces obtenues			Nbr total de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	0	0	0%
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	N/A	0	0	3	100%
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	N/A	1	1	1	0%
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N/A	N/A	0	0	0%
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N/A	N/A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		2	1	3	6	50%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures						
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N/A	N/A	0	0	0%
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage)	N/A	N/A	0	0	0%
64	Plans de recollement	N/A	N/A	0	0	0%
65	PV de réunion de chantier	N/A	N/A	0	0	0%
66	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N/A	N/A	0	0	0%
67	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	N/A	N/A	0	0	0%
68	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	N/A	N/A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		0	0	0	0	0%
TOTAL =====>		19	12	31	48	35%

Annexe 3 : Fiche d'audit sur la matérialité physique des marchés et Vues photographiques pour la matérialité physique des marché

Fiches d'audit sur la matérialité physique

Marché n°2 de l'échantillon

N°	Contrôles effectués	Risque d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	La majorité des pièces nécessaires pour le constat physique est disponible
R2	<i>Réalité physique</i>	Matériel existant (confère vue photographique)
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Rien à signaler
R4	<i>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution</i> <i>4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques</i> <i>4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges</i> <i>4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</i>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	Rien à signaler
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Non applicable

Vues photographique

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées



SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE BRIEFING AU DEMARRAGE DE LA MISSION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : DIRECTION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRES DU CENTRE SUD

Date : 30/11/2020

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	KINDA Mashamada	DREPS/C.SUD	Gestionnaire	70 72 10 39 kinda_ben@yahoo.fr.	
2	BADO BOUMABE	SYNEX	Consultant	75 52 42 43 bboumy@yahoo.fr	
3	MABORE Olivier	DREPS/C.SUD	Agent	70-13-71-74/77-20-85-33	